

18 novembre 2022

(22-8626)

Page: 1/1

Original: anglais

**INDONÉSIE – IMPORTATION DE PRODUITS HORTICOLES,
D'ANIMAUX ET DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE**

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS DE L'ORD
PRÉSENTÉ PAR L'INDONÉSIE**

Addendum

La communication ci-après, datée du 17 novembre 2022 et adressée par la délégation de l'Indonésie à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

L'Indonésie communique le présent rapport conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémorandum d'accord).

L'Indonésie consacre tous ses efforts et reste fermement résolue à mettre en œuvre les recommandations et les décisions de l'ORD dans les présents différends tout en prenant pleinement note des préoccupations exprimées par les États-Unis et la Nouvelle-Zélande lors des réunions précédentes de l'ORD.

S'agissant de la mesure 18, l'Indonésie a complètement supprimé tous les articles des lois pertinentes concernant l'autosuffisance dont il avait été constaté qu'ils étaient incompatibles avec les règles de l'OMC, par la promulgation de la Loi n° 11/2020 sur la création d'emplois.

L'Indonésie a aussi mis en œuvre les recommandations et les décisions de l'ORD sur les mesures 1 à 17 en apportant une série de modifications importantes aux règlements du Ministre de l'agriculture et du Ministre du commerce qui ont supprimé les mesures contestées, notamment la restriction relative à la période de récolte, les prescriptions de réalisation des importations, la prescription relative au délai de six mois après récolte, le prix de référence et la prescription relative aux achats sur le marché intérieur.

Concernant le bilan des produits de base, l'Indonésie indique qu'il vise à simplifier et à rationaliser le processus de délivrance des permis. La mise en œuvre du mécanisme pour le bilan des produits de base s'appuiera sur une base de données nationale intégrée et se fera de manière transparente afin d'apporter de la certitude aux entreprises.

Enfin, l'Indonésie s'engage à dialoguer avec les États-Unis et la Nouvelle-Zélande pour répondre à ces préoccupations.
